

Objet : Avenant 1- Marché 2021-CAA-073 Construction d'un bâtiment à destination des pompiers de la commune de Grésy-Sur-Isère – Lotissement « Les Lavanches » - Lot 2 Gros œuvre

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles-L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget, et après avis des commissions afférentes,

Vu l'arrêté n°2020-192, donnant délégation à M. Michel BATAILLER pour les affaires traitant notamment du patrimoine de la Communauté d'Agglomération;

Vu la nécessité de modifier le montant marché,

Décide

Article 1 : Le montant du marché « Marché 2021-CAA-073 Construction d'un bâtiment à destination des pompiers de la commune de Grésy-Sur-Isère – Lotissement « Les Lavanches » lot n°2 » est modifié comme suit :

L'avenant 1 est établi afin d'ajouter des travaux

L'estimation financière s'élève à 14 000,00€ HT

Le marché est modifié en conséquence.

Les autres dispositions du marché demeurent applicables.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 77 000,00 €
- Montant TTC : 92 400,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 14 000,00 €
- Montant TTC : 16 800,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 18,18 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 91 000,00 €
- Montant TTC : 109 200,00 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 16 février 2023

Le Conseiller délégué en
Charge du Patrimoine
Michel BATAILLER

